



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 02/2025 :

Demande de crédit d'étude de CHF 16'500.- TTC pour la rénovation totale de la toiture de l'auberge communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 4 mars 2025 avec Messieurs les Municipaux Nicolas Ray et Philippe Esseiva, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Messieurs Ray et Esseiva pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cette dépense figure au plan d'investissement 2025 pour un montant de CHF 20'000.-.

Budget : Le montant total du préavis concerne une étude seulement et ne concerne pas les travaux de rénovation en soit. Trois offres ont été réceptionnées par la Municipalité. L'offre retenue est la plus attractive financièrement et celle qui respecte le cahier des charges demandé.

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 1'831.50

A noter encore que l'établissement d'un CECB+ fait l'objet d'une subvention d'environ CHF 1'500.-. Cette subvention n'est pas comprise dans le montant total du préavis.

Modalités de financement : Ce préavis sera financé par la trésorerie.

Amortissement : Selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), soit 10 ans.

Risques particuliers liés à ce préavis : Aucun risque particulier lié à ce préavis n'a été identifié par la commission des finances.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis municipal No 02/2025 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal n° 02/2025 relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 16'500.- TTC pour la rénovation totale de la toiture de l'Auberge communale.
2. De financer ce dernier par la trésorerie.

Demande de crédit d'étude de CHF 16'500.- TTC pour la rénovation totale de la toiture de l'auberge communale

Arzier-Le Muids, le 7 mars 2025

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Flavio BOSCARDIN

Excusé

Didier HERMANN,

Matthieu WOLFF

Rapporteur

Pascal VOUTAT